



## Atelier n.7

# Les bons réflexes en présence de titre sociaux dans une succession

<p><b>Publics</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notaires</li> <li>• Clercs</li> <li>• Collaborateurs</li> </ul> <p><b>Niveau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Débutant</li> <li>• Initié</li> </ul>	<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances de base</li> <li>• Améliorer sa pratique quotidienne</li> </ul> <p><b>Prérequis</b></p> <p>Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation</p>	<p><b>Plus-value</b></p> <p>Ne pas passer à côté de données essentielles dans une succession</p>
--	--	--

### Présentation

La présence dans l'actif successoral de titres sociaux (société civile - SCI - ou commerciale - SARL / SAS) emporte des conséquences dans les actions à mener, parfois rapidement, dans le cadre du dossier de succession. La présente formation a pour objectif de vous faire acquérir les bons réflexes.

### Objectifs et contenu pédagogique :

- À l'issue de la formation, le participant sera capable de :
- Savoir quoi lire dans des statuts de société
  - Connaître les clauses essentielles à vérifier
  - Savoir réagir en présence d'une clause d'agrément
  - Savoir réagir si une société n'a plus de mandataire social
  - Savoir lire quelques lignes essentielles d'un bilan / gérer la présence d'un compte courant d'associé
  - Respecter les obligations qui incombent à tout notaire en présence de titres sociaux dans l'actif successoral

### Approche pédagogique :

- Exposé théorique rapide
- Série d'exemples concrets
- Support visuel

### Formateur :

**Jérôme Cesbron**,  
notaire

## PROGRAMME

1h30

1. Clause d'agrément et succession
2. Le décès du mandataire social
3. Bilan comptable, compte courant d'associé et actif successoral
4. La responsabilité du Notaire / les formalités à réaliser

27 minutes  
27 minutes  
27 minutes  
9 minutes

## INFORMATIONS PRATIQUES

### COÛT D'UN ATELIER :

52,50 € HT

Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opcv EP.

### MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

### MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

### INSCRIPTIONS ET SUIVI :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 17 mai 2024.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription accompagnée de la convention de formation et de la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation.
- Les supports de cours vous seront adressés environ une semaine avant le démarrage de la formation
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

#### INSCRIPTION : ADN OV

organismeformation@adnov.fr

0 800 710 620 (service et appel gratuits)

#### PRISE EN CHARGE FINANCIERE : OPCO EP

contacts de vos délégués départementaux - page 31 à 33

### GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : [organismeformation@adnov.fr](mailto:organismeformation@adnov.fr)

Pour plus d'informations,  
contactez-nous au **0 800 710 620**

Service & appel  
gratuits

Pour consulter nos statistiques, cliquez ici [🔗](#)